

VMF, mars 2010

LACEAU DÉBAT



Entrées commerciales envahies de hangars géants et de panneaux publicitaires, fait de paysage urbain dégradé par un urbanisme médiocre.

ENTRÉES DE VILLES UN FLÉAU FRANÇAIS

Pourquoi les entrées de la plupart des villes et de nombreux villages ont-elles été défigurées par un urbanisme médiocre ? Non seulement en raison d'un grand laxisme dans l'application de règles, mais aussi de l'absence de consensus sur les actions qu'il conviendrait de mener, sur le plan politique, pour lutter contre ce fléau esthétique.

SIMONE ROBERT

PANNEAUX PUBLICITAIRES implantés de manière anarchique, architectures se réduisant à des enseignes commerciales, ruelles de parkings, voire dégradées... La liste des maux affectant les entrées de la plupart des villes de l'Hexagone est longue. À tel point que le terme, pourtant ambigu – quand parle-t-on d'entrée ou de sortie de ville ? – s'est imposé pour qualifier cet urbanisme péri-urbain médiocre. Est-ce parce que le problème est si complexe à résoudre que la situation prospère ainsi depuis plus d'une vingtaine d'années ? Pourquoi les hommes de l'art, architectes, paysagistes et urbanistes, ont-ils été si

longtemps exclus de ces zones alors que le droit de l'urbanisme peut s'avérer parfois très contraignant ? Un Comité national des entrées de villes avait pourtant été créé en 1997 sous égide du ministère de l'Équipement pour traiter du problème. Il a rapidement été enterré.

Créer des leviers d'action

Face à l'inaction politique, plusieurs associations se sont mobilisées pour procurer aux citoyens des leviers d'action. Ainsi, l'association Paysages de France, qui propose des « fiches de relevés de point noir d'entrée de ville » à compléter et à adresser au maire

concerné. Au pire, les tribunaux peuvent aussi être saisis. Mais ces affaires, qui portent principalement sur le non-respect des règles d'affichage, sont très rarement instruites. La justice a d'autres priorités. Le phénomène peut donc prospérer, touchant aujourd'hui jusqu'aux petites agglomérations rurales dans lesquelles des zones artisanales, souvent à motif vides, se sont multipliées afin d'éviter des taxes professionnelles. Du côté législatif, si le sujet est régulièrement débattu dans les enceintes parlementaires depuis plus de quinze ans, les choses n'avaient guère, à ce jour, avancé législati-